

N° 17- 22B

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Lundi 18 Décembre 2017**

OBJET : Désignation des représentants du PNM au Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin de Martinique

Président Monsieur Louis BOUTRIN
Secrétaire de séance..... Thierry MARECHAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le 18 Décembre, les Membres du Bureau se sont réunis sur convocation du Président du Syndicat Mixte, à 11h00, à l'Annexe Monsigny, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Date de la convocation : 08 décembre 2017

Sur l'ordre du jour :

1. Bilan du conflit
2. Procédure de recrutement du Directeur Général des Services
3. Rencontre avec les personnels
4. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 15
Présents : 7
Pouvoirs : 3
Absents, excusés : 5 dont 1 excusé

Etaients présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, R. MARTINE, MMES M-F. TOUL, M. PLANTIN, J. DULYS-PETIT.

Communes : MM. T. MARECHAL (Case-Pilote), E. CHEMIN (Grand-Rivière)

Ont donné procuration :

Mme N. LITTRE a donné procuration à Monsieur E. CHEMIN

M. D. LOUIS-REGIS a donné procuration à M. L. BOUTRIN

M. L. ADENET a donné procuration à M. T. MARECHAL

Etaients absents :

CTM : MME. C. BAURAS

Communautés de communes : MM. J. PANCRATE (CAESM - excusé), N. MONSTIN (CAP NORD).

Communes : MMES J. DIALLO (Saint-Esprit), M-A. REGINA (Basse-Pointe)

Assistaient à la réunion :

MM H. RAPHAEL, P. DASINI, M. MIAN, C. AUGUSTE, MMES M. TOUSSAY, L. DULIO, C. NOTEUIL, C. BATIZA, C. KOEPE-GUILON du PNRM et E. PICOT secrétaire général de UIRM/CFDT



Le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu le décret de création du parc naturel marin n°2017-784 du 05 mai 2017 paru au journal officiel de la République du 07 mai 2017,

Considérant les articles 3 et 4 du décret de création du parc naturel marin n°2017-784 du 05 mai 2017, définissant la composition et les modalités de désignation des 53 membres siégeant au sein du Conseil de gestion du parc,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

le Bureau Syndical

Article 1

Désigne les représentants au Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin de Martinique comme suit :

Madame Marie-France TOUL	Titulaire
Monsieur Lucien ADENET	Suppléante

Article 2

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 18 Décembre 2017

Le Président,

Louis BOUTRIN

